

Le 25 novembre 2025

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Construction d'un centre sportif et aquatique intercommunal à Douvaine



Contact presse : Caroline BLONDET
c-blondet@thononagglo.fr
04 50 31 25 00 / 06 07 35 85 03

Mardi 25 novembre 2025, le conseil communautaire de Thonon Agglomération se prononce sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre sportif et aquatique intercommunal à Douvaine. Composante de l'opération plus globale d'aménagement du quartier du Maisse, il répondra à des besoins scolaires : gymnase du lycée et apprentissage de la natation pour les scolaires des établissements du secteur. Ce centre sportif et aquatique devra être livré dans les mêmes délais que le futur lycée, auquel il sera lié, soit au plus tard d'ici à la rentrée scolaire 2029.

Un besoin et une implantation stratégiques

Le centre sportif et aquatique sera édifié sur un terrain intercommunal libre de toute construction, présentant **un potentiel de près de 26 450 m²**. **Propriété de Thonon Agglomération**, situé entre l'avenue des Acacias et la rue du Cornet, bordé par le collège du Bas-Chablais au Nord, il s'enclasse dans un tissu résidentiel composé de petits pavillonnaires qui s'étend de l'Est à l'Ouest en passant par le Sud. Le centre-ville de Douvaine est à proximité immédiate du site, tout comme l'axe majeur qu'est la RD1205, reliant Thonon-les-Bains et Genève.

Le Maisse, un secteur central en devenir

Le projet de construction de ce nouvel ensemble sportif s'inscrit dans le cadre d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) portant sur le secteur particulièrement stratégique et à enjeux du Maisse à Douvaine. Ce site va accueillir de nouveaux équipements publics : le lycée, les gares routières associées, le centre sportif et aquatique. Le secteur sera maillé en cheminements pour les modes actifs, un parc urbain sera aménagé. Une offre de logements associée sera développée. Les équipements et les espaces publics communaux seront réorganisés et complétés. Enfin, ces nouveaux aménagements permettront la requalification de l'entrée de ville sud de la commune (par la RD 1206).



Crédit : Atelier Po&Po

_ Une opération impérieuse pour faire face au déficit de bassins couverts sur le territoire

L'offre aquatique disponible pour les besoins de la population de Thonon Agglomération est à ce jour largement insuffisante, reposant dans son périmètre, sur deux équipements : une piscine estivale gérée par la commune à Thonon-les-Bains, et une piscine couverte privée à Veigy-Foncenex.

Si, en période estivale, le lac vient compléter l'offre du territoire, notamment pour la détente et les familles, les équipements aquatiques présents à proximité, publics ou privés (Annemasse, Bonneville, Publier, Neydens, ou encore côté Suisse), sont eux-mêmes saturés et trop éloignés. Les temps de parcours sont difficilement compatibles avec le temps scolaire.

Le nouveau cadre juridique de 2017, concernant l'obligation du « savoir nager », augmente encore le nombre de séances par enfant avec un minimum de pratique de 3 ou 4 modules de 10 à 12 séances chacun. Ce besoin est renforcé et rendu impératif par la construction du lycée qui ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2029. Le nouvel équipement devra de ce fait être opérationnel d'ici à septembre 2029.

2011-2025 : un projet évolutif, construit pas à pas

Si le projet de construction d'une piscine à Douvaine était déjà évoqué dès les années 70 dans le cadre d'un plan national de développement, la réflexion a véritablement été engagée il y a une quinzaine d'années. Elle a abouti en 2024 avec la validation du programme final et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Les étapes-clés :

2011 à 2015 : études préliminaires pour la construction d'une piscine par la communauté de communes du Bas-Chablais, avec l'appui successif de différents bureaux d'études, et assistants à maîtrise d'ouvrage spécialisés en matière d'équipements sportifs et de piscines.

Deux études de faisabilité avaient été conduites en 2013 puis 2015, mettant en avant l'absence d'équipement dans la zone de chalandise (élargie en préfiguration de l'agglomération), et l'intérêt de proposer des équipements de loisirs complémentaires en complément du besoin scolaire.

Le projet est mis en pause par la création de l'agglomération.

2019 : arrêt d'une programmation

Principe de complémentarité des sites dans l'agglomération (notamment sur le personnel vis-à-vis de la saisonnalité de fonctionnement), et définition des cibles définitives (les scolaires, les clubs, et en complément les familles). Prise en compte de la préférence de la population pour des couloirs de nage et plus largement pour un équipement à vocation sportive plutôt que ludique, pertinence d'un bassin nordique, etc.

2020 : le besoin d'un gymnase complémentaire pour accompagner le lycée

La commune de Bons-en-Chablais refusant d'accueillir le lycée, et Douvaine se positionnant pour que cet équipement reste sur le territoire, le projet de piscine est à nouveau arrêté. L'accord de la Région en 2021 pour Douvaine relance le travail à des fins de synergie et d'optimisation des coûts d'investissement pour 3 équipements : piscine, reprise du gymnase du collège et création d'un gymnase pour le lycée, nécessitant la reprise du programme par suite des demandes de l'éducation nationale pour le lycée.

2021 et 2022 :

- présentation de l'étude comparative financière des modes de conception, réalisation et exploitation,
- validation du principe que la piscine soit une unité sportive du lycée,
- visites complémentaires, passage en revue du programme de l'équipement.

2023 :

- seconde présentation des alternatives sur la construction et l'exploitation,
- lancement d'un l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour vérifier la commercialité de l'équipement.

2024 : validation définitive d'une mise en concurrence en loi MOP

Elaboration d'un cahier des charges sur la base de la programmation arrêtée en 2020, avec bonification à l'utilisation optimisée du foncier, la capacité d'étendre l'équipement, et présence obligatoire d'un énergéticien dans l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Programme technique : des espaces aménagés sur près d'un hectare

Des espaces intérieurs sur une surface d'environ 6900 m²

Espace aquatique (2 525 m²)

- Un bassin sportif de 25 m et 8 lignes, soit 530 m²
- Un bassin annexe de 250 m², avec une rampe et permettant des animations
- Un bassin d'aisance de 125 m²
- Un gradin de deux rangs, et 150 places assises
- Des vestiaires, sanitaires et douches

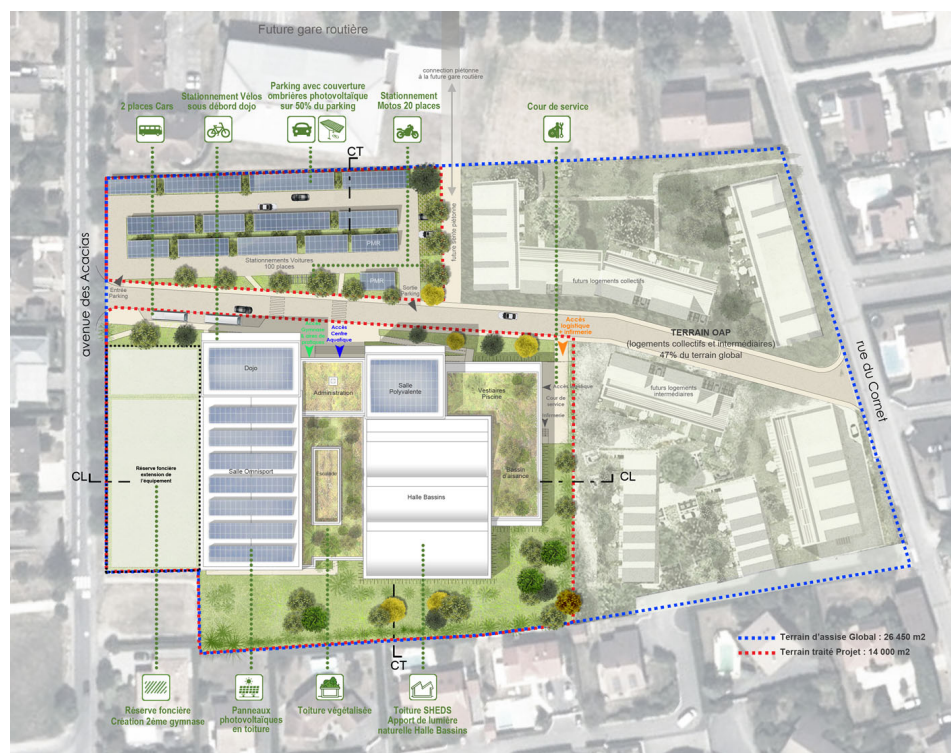
La fréquentation maximale instantanée visée est de 600 baigneurs environ.

Complexe sportif (2 965 m²)

- Une salle multisport de 350 m² comprenant un espace spectateurs
- Une salle d'escalade de 250 m²
- Un dojo de 190 m²
- Une salle polyvalente
- Des vestiaires, sanitaires et douches

Les locaux communs (1 500 m²)

- Hall d'entrée
- Accueil / administration
- Locaux techniques



Des espaces extérieurs sur une surface d'environ 2 950 m²

- Parvis
- Dépose minute
- Stationnement avec ombrière photovoltaïque et dépose bus

Un investissement majeur d'ici 2029

Les coûts prévisionnels

Cet investissement avait été anticipé, pour la construction de la piscine, dès 2017, l'équipement ayant été intégré dès l'origine du Pacte Politique qui a présidé à la création de l'agglomération. Pour ce faire, la communauté de communes du Bas-Chablais avait apporté un excédent de 8,9 M€, représentant près de 7M€ de disponibles une fois retiré le financement de la base nautique de Sciez (2 M€ d'autofinancement une fois les subventions retirées), soit 50 % d'apport du coût du projet arrêté en 2020.

Le coût des travaux, intégrant désormais le centre sportif et aquatique dans son ensemble, est estimé à **22,5 M€ HT**. Le montant de l'opération dans son ensemble, tenant compte des études préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, frais de concours, etc... est estimé à 30,9 M€ HT.

Les modalités de financement

Afin de garantir le financement de cette opération, qui représente l'un des investissements majeurs à venir de l'agglomération, une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) avait été créée dès 2021. Son objectif est de planifier et de contrôler les dépenses d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à la livraison de l'équipement.

Thonon Agglomération a d'ores et déjà obtenu une subvention du conseil départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 60 000 €, pour la conduite des études préalables. Différents partenaires seront sollicités par la suite pour l'obtention de financements complémentaires.

La procédure adoptée : un concours restreint de maîtrise d'œuvre

Les étapes de la procédure

Afin de désigner un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi des travaux, il a été retenu le principe d'une procédure de concours restreint, dont les étapes-clés ont été les suivantes :

- Octobre 2024 : délibération pour déterminer les modalités du concours et valider le lancement de la procédure
- Février 2025 : lancement de l'appel à candidatures
- Mars 2025 : réception et analyse des candidatures
- Avril 2025 : 1^{er} jury : choix des candidats, envoi du programme aux candidats retenus
- Août 2025 : réception anonyme des projets
- Septembre 2025 : analyse des projets sur la base d'esquisses et d'un dossier technique et financier
- Octobre 2025 : 2^{ème} jury : choix du groupement lauréat, levée de l'anonymat
- Novembre 2025 : négociations avec le groupement retenu, approbation du marché par le conseil communautaire, ouvrant la voie à la signature et à la notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre retenu

Ce mardi 25 novembre 2025, il est proposé que le marché de maîtrise d'œuvre restreint soit attribué au **groupement d'entreprises ATELIER PO & PO, GÉNÉRAL ACOUSTICS et GRUET INGENIERIE**.

- Le mandataire du groupement est l'ATELIER PO & PO, Architecte, Urbaniste et chargé d'Aménagement paysager.
- La société GRUET est le bureau d'études techniques (regroupant les compétences Structure, Fluides, Economie, HQE / Ingénierie, Environnementale, Thermique, VRD, Electricité, SSI, CVC, Synthèse et Commissionnement).
- La société GÉNÉRAL ACOUSTICS est le bureau d'études spécialiste acoustique.

Le taux de rémunération est fixé à 12,62% du montant prévisionnel des travaux, soit un forfait fixé à 2,8 M€ HT.

Le principal atout du projet retenu est de proposer accessibilité et exploitation simples, efficaces et économiques, tout en rétrocédant 47 % de la parcelle dans le cadre de l'OAP. Cette optimisation foncière permettra, comme projeté par la suite, l'aménagement complémentaire d'opérations immobilières.

_ Un parti pris architectural modulable et flexible pour l'avenir

L'architecture contemporaine du projet, audacieuse autant qu'apaisée, assure simplicité d'utilisation et pérennité : ce bâtiment compact a été conçu de sorte à permettre, dans le futur, de possibles extensions (nouvelles salles, vestiaires, voire un gymnase complémentaire).

Les équipements sportifs et aquatiques sont implantés du côté du lycée afin d'offrir aux scolaires une connexion directe, aisée et rapide. Une nouvelle voie reliant la rue des Acacias et la rue du Cornet desservira le centre sportif. Les volumes les plus hauts et le plus grand font face au lycée, les deux équipements d'un projet global créant ainsi une forme d'urbanité. Le gabarit de la piscine, juste en contrebas, est un peu inférieur à celui du gymnase.

Un socle soulève l'équipement (+1,30 m), afin d'intégrer en sous-sol l'ensemble des locaux techniques – y compris le renouvellement d'air et le chauffage du gymnase – sans avoir besoin de cuveler en totalité, un aspect important pour l'économie du projet. Les vestiaires, implantés à l'aplomb de ces locaux techniques, bénéficient de toute cette surface, une conception qui, surtout, multiplie les capacités d'extensions futures, par ajout de boîtes au-dessus des vestiaires, tout comme le dojo l'est déjà sur les vestiaires du gymnase et la salle polyvalente posée sur les vestiaires de la piscine.

Ce bâtiment compact est simple de conception pour en optimiser l'exploitation, et également modulable et flexible : dans la même surface de terrain, il offre la possibilité de doubler la surface d'exploitation du complexe sportif, dans la même cohérence volumétrique et architecturale.

_ Principes de circulation et accessibilité

Le parvis haut de l'ensemble du site est accessible par un escalier et une rampe. Depuis le hall d'accueil, la totalité des activités du centre augmenté est accessible. Pour autant, posé au sol et comme les vestiaires de plain-pied à niveau 0, le gymnase dispose d'une entrée spécifique pour les pratiques sportives sèches. Ainsi, selon les circonstances, il sera possible de différencier les flux par activité sportive. De fait, au sein de l'opération, les niveaux sont croisés : les sports secs sont tout en haut ou tout en bas, le centre aquatique est au niveau intermédiaire.

Tous les équipements sont accessibles dès l'accueil et comptent deux circuits : un circuit 'public' et un circuit 'groupes', chacun avec ses vestiaires, douches et sanitaires dédiés. Les bureaux de l'administration, au-dessus du hall d'accueil, servent de couverture au parvis. Les rangs de gradins sont accessibles dès la zone d'accueil.

La salle d'escalade (11 m de haut), avec une partie blocs, est son propre espace. Conçue dans un volume en "L", elle articule les différents volumes de l'ouvrage et permet de lire toutes les activités du complexe augmenté, un hublot établissant la liaison visuelle depuis la piscine.



Crédit : Atelier Po&Po



Crédit : Atelier Po&Po

_ Consommation et gestion des ressources (matériaux/énergie/eau)

La salle d'escalade est éclairée naturellement par un puits de lumière.

En été, le gymnase et la piscine sont ventilés. Dans les salles de sport, le problème de chaleur est traité par une orientation nord, qui génère un apport de lumière naturelle sans rayonnements solaires importants. La ventilation basse côté nord importe l'air frais, la ventilation haute côté sud/est évacue l'air chaud naturellement. **Un système économe dont l'efficacité est garantie.** Il en va de même pour la piscine.

En effet, la halle bassin est inondée de lumière naturelle grâce à des sheds orientés au nord-est, évitant tout rayonnement solaire et apportent **une luminosité constante** et une lumière homogène jusque dans les parties les plus profondes, ce qui permet de ne pas éclairer la piscine sans nuire à la sécurité. Ouverts en partie haute, ces sheds participent à une ventilation naturelle efficace ce qui – en témoignent encore les retours d'expérience – permet de fortes **économies d'énergies**. Ces sheds participent aussi à la diffusion et l'absorption des bruits aériens inhérents à une piscine.

Enfin, ce projet apporte une réponse forte aux enjeux environnementaux avec, outre le bois en ossature et les parties en béton bas carbone, un emploi conséquent de matériaux biosourcés issus de circuits courts et des filières locales, les 2500 m² de photovoltaïque assurant l'autoconsommation de l'équipement. Soit environ une puissance de 550 kWc, couvrant 75 % des besoins.

Le projet atteint une excellente performance hydrique avec une consommation réduite proche de **80 L/baigneur** au global. Ces résultats sont obtenus grâce à l'utilisation de **filtres à perlite haute efficacité** et au **recyclage** des débits de fuite des bassins. Cette optimisation limite fortement les besoins en eau potable, réduit les rejets et répond aux exigences environnementales, tout en garantissant la qualité sanitaire des installations aquatiques.

Les prochaines étapes (périodes prévisionnelles)

- 1^{er} semestre 2026 : étude de l'avant-projet définitif
- 2^{ème} semestre 2026 : dépôt du permis de construire
- Début 2027 : lancement de la consultation des entreprises
- Mi-2027 : lancement des travaux de construction (durée prévisionnelle : 20 mois)
- 1^{er} semestre 2029 : livraison du centre sportif et aquatique

CONTACT PRESSE :

Caroline Blondet
Service communication
+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr